

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **3 (1858)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 5

Lausanne, 10 Mars 1858

III^e Année

SOMMAIRE. — Des états-majors (*fin*). — Un dompteur de chevaux. — Bibliographie. Petzholdt. — Ecoles fédérales en 1858. — Nominations dans l'état-major fédéral. — Chronique.

DES ÉTATS-MAJORS. (1)

(*Fin.*)

Nous avons donné dans nos précédents numéros divers renseignements sur les états-majors en général et sur la réorganisation de l'état-major fédéral en particulier. Qu'on nous permette maintenant d'exprimer très brièvement notre manière de voir; nous disons "très brièvement", parce que la question se trouve déjà à peu près tranchée par le récent projet de la commission d'experts.

Nous rappellerons, en premier lieu, l'opinion d'une autorité irrécusable en pareille matière, celle du général Jomini, qui a traité, à plusieurs reprises, la question des états-majors dans ses ouvrages, et qui a pris une part active à la fondation de deux établissements militaires de première importance en Europe, savoir l'Académie militaire de St-Pétersbourg et l'Ecole d'application d'état-major, à Paris². Le général Jomini s'est aussi occupé de notre état-major fédéral et a daigné nous transmettre quelques idées à cet égard, qu'il avait déjà exprimées en partie dans plusieurs de ses écrits³.

Le général Jomini estime qu'un bon état-major est surtout indispensable pour bien constituer une armée, qu'il faut le considérer comme la pépinière où un général en chef doit puiser les instruments dont il se sert; comme une réunion d'officiers dont les lumières doivent seconder les siennes. Quand il n'y a pas harmonie entre le génie qui commande et les talents de ceux qui doivent appliquer ses con-

¹ Voir le dernier numéro et les précédents.

² Le général Jomini a contribué indirectement à la création de l'école d'application, par sa collaboration (avec les généraux Guilleminod et Koch) à un avant-projet soumis au maréchal St-Cyr.

³ Voir entr'autres le *Précis de l'art de la guerre*, l'*Introduction à l'histoire critique et militaire des guerres de la révolution*, et une brochure publiée à Lausanne en 1822, sous le titre: *Première épître d'un Suisse à ses concitoyens*, reproduite dans la *Revue militaire suisse* du 20 juillet 1857.